



LA MAIRIE VOUS RAPPELLE, EN ACCORD AVEC L'ARRETE  
PREFECTORAL DU 09 JANVIER 1997, QUE L'UTILISATION DES  
TONDEUSES A GAZON ET AUTRES ENGIN BRUYANTS DE  
JARDINAGE ET DE BRICOLAGE EST UNIQUEMENT POSSIBLE :

LES LUNDIS, MARDIS, MERCREDIS, JEUDIS ET VENDREDIS,  
DE 8H30 A 12H00 ET DE 14H00 A 19H30 ;

LES SAMEDIS DE 9H00 A 12H00 ET DE 15H00 A 19H00 ;

LES DIMANCHES ET LES JOURS FERIES DE 10H00 A 12H00.

RESTONS CITOYENS SVP.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.